

ELECTRICITE

Ce diagnostic sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2009.



Etat de l'installation électrique

Dans quels cas doit-on réaliser ce diagnostic ?

Il concerne les biens immobiliers ayant une installation électrique de plus de 15 ans.

Il concerne les points suivants :

- Interrupteur et sectionneur,
- Fusibles, disjoncteurs et dispositif différentiel,
- La prise de terre et les liaisons équipotentielles,
- Les classes de matériel électrique,
- Les différents volumes des pièces d'eau.

Les investigations

L'expert devra s'assurer de la présence de certains systèmes de sécurité.

Le diagnostic Electrique aura une durée de validité de 3 ans.

Les textes de loi

Décret à paraître

Norme XPC 16-600

Code de la Construction et de l'Habitat L 134-7, L 271 4 à 6 et R 271 1 à 5

Pour plus d'informations : www.legifrance.gouv.fr